

FICHE METIER :

AMBULANCIER

L'ambulancier(e) se charge du transport des malades, des blessés ou des personnes handicapées avec un véhicule spécifique, en choisissant l'itinéraire le plus adapté. Avec douceur et une parfaite connaissance des techniques de manutention, il/elle installe le patient à l'intérieur sur un brancard ou un matelas "coquille". Il/elle travaille avec un(e) collègue : l'un(e) conduit et l'autre surveille l'état du patient. Ils/elles consignent dans un dossier de surveillance le déroulement du transport. Responsable de l'hygiène du véhicule, il/elle en vérifie le bon fonctionnement. Bonne résistance physique, sens des contacts, maîtrise de soi et résistance au stress sont essentiels dans ce métier.



Accès au métier : Les formations

- ✓ Diplôme d'Etat "Ambulancier"
L'accès à la formation se fait sans condition de diplôme. Il faut être titulaire du permis de conduire B depuis plus de 3 ans (2 ans en cas de conduite accompagnée) et d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance, délivrée après examen médical. Il faut également fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier et un certificat médical de vaccination.



Les débouchés

Dans le secteur privé, on comptabilise plus de 6.000 entreprises de transports sanitaires, employant environ 50.000 personnes ; elles emploient un parc de 28.000 véhicules comportant autant de VSL que d'ambulances. C'est le secteur privé qui propose le plus de débouchés.

Après une sérieuse étude de la concurrence, l'ambulancier peut envisager de reprendre une entreprise. En effet, un numérus clausus est en vigueur pour les autorisations sanitaires et les Agences Régionales de Santé (ARS) ne délivrent plus d'autorisations de création. Pour s'installer, il faut attendre l'accord de l'ARS avant d'avoir la possibilité d'exercer. Le futur chef d'entreprise devra nécessairement posséder des talents de commercial et de gestionnaire, car les défaillances d'entreprises dans ce secteur sont importantes, malgré un marché en pleine croissance.

Si ce métier vous intéresse, sachez qu'il existe d'autres contextes de conduite de véhicules de secours aux blessés : chez les pompiers, à l'armée....

Carnet d'adresses :

Lieux des centres de formation en Guadeloupe

Diplôme d'état d'ambulancier

📍 97120 Saint-Claude

Campus Sanitaire et Sociale de Saint-Claude

Cité de la Connaissance

☎ 0590.93.47.77

✉ annie.casimir@chu-guadeloupe.fr

Diplôme d'état d'auxiliaire ambulancier

📍 97120 Saint-Claude

Campus Sanitaire et Sociale de Saint-Claude

Cité de la Connaissance

☎ 0590.93.47.77

✉ annie.casimir@chu-guadeloupe.fr